

—Je vous jure, mademoiselle, dit-il, que je donnerais ma vie pour écarter de vous un chagrin ; mais pour la mémoire d'Emilie, pour M. d'Humbart. . . .

Mlle Marguerite se redressant dans une attitude décidée :

—Merci, monsieur, de me rendre du courage. . . . Oui, il est une personne dont le souvenir m'obsède. . . . Je me trompe peut-être, mais cet homme, je le crois méchant, fourbe, vindicatif. . . .

—C'est ?

—M. de Veindel ! dit-elle avec effroi, en retombant sur son fauteuil et cachant sa figure dans les mains.

—Le misérable ! . . . Malheur à lui s'il vous a manqué de respect !

—J'étais si jeune, ajouta Mlle Marguerite, avec une adorable naïveté. . . . A la suite de je ne sais quelle circonstance, le comte de Bertillon le chassa de chez lui. . . . Je jouais dans le jardin, il passa dans l'allée où je sautais à la corde. . . . Il me prit par les bras et me serrant à les broyer, me dit : " C'est à toi petite vermine, que le comte réserve sa fortune ; ah ! nous verrons ! " J'appelai au secours ; heureusement le jardinier se précipita sur lui et le jeta à la porte. . . . Depuis, je ne l'ai plus revu, et je me félicite de ne devoir ce que je possède qu'à M. et Mme d'Humbart. . . . Il m'aurait tuée.

—C'est donc un homme bien terrible ? . . .

—Oui, monsieur.

M. Lefrançois avait recueilli cette déclaration avec une véritable satisfaction ; il n'en laissa cependant rien percer ; et s'adressant à la nourrice :

—Je crois, madame, que l'imagination de Mlle Marguerite grossit beaucoup les torts de M. Veindel.

—Non, monsieur, je vous l'affirme ; tout le monde le redoutait à l'hôtel ; et M. de Bertillon fut obligé de se faire garder par des hommes sûrs et dévoués pour ne pas être sa victime.

—Tout cela m'étonne beaucoup ; comment se fait-il alors que M. d'Humbart fût si lié avec lui ?

—C'est bien ce qui désolait la pauvre femme. Elle avait essayé de soustraire son mari à son influence ; mais n'ayant pu y réussir, elle s'était soumise, se refusant absolument à le recevoir chez elle.

—Mais pourquoi ?

Les deux femmes firent d'un même mouvement un geste qui signifiait : Nous n'en savons rien.

—Encore un mystère à pénétrer, pensa le lieutenant. Quelle affaire, grand Dieu !

Et tout haut il ajouta :

—Son nom fut-il prononcé lors de la mort du comte de Bertillon ?

—Tout de suite on le soupçonna, dit la nourrice, et bien certainement si l'héritage avait été pour lui, la justice serait intervenue. •

—Merci, madame, merci, mademoiselle, de vos renseignements, reprit M. Lefrançois après un instant de silence. A la suite du crime horrible qui a ensanglanté cette maison, une infâme conjuration a été formée contre M. d'Humbart. Je le sauverai, j'en ai le ferme espoir. Mais, je vous en supplie, soyez d'une prudence et d'une réserve extrêmes. Ne dites rien à personne de ce que vous savez, à moins que vous ne soyez interrogées par des magistrats ou par des délégués de la justice, munis d'un mandat régulier. Tous les jours j'irai vous voir ; je vous tiendrai au courant de tout ce qui se passera. . . et bientôt, je l'espère, M. d'Humbart nous sera rendu.

—Oh ! vous êtes bon, monsieur ; Emilie avait bien raison de me dire que vous êtes un homme de cœur.

Mlle Marguerite, toute honteuse de cet élan de franchise, se réfugia en rougissant auprès de sa nourrice.

Le lieutenant, plus ému qu'il n'eût voulu le paraître, lui dit en souriant :

—Ma pauvre sœur m'aimait trop, mademoiselle, pour ne pas me flatter. Je dois venger sa mort et je la vengerai.

M. Lefrançois renouvela encore ses recommandations de prudence, promettant d'aller leur faire un rapport quotidien. Marguerite et sa nourrice prirent congé de lui, et pendant qu'elles descendaient le boulevard Malesherbes, il prenait rapidement sur son carnet les noms des habitués de l'hôtel du comte de Bertillon que Mlle Marguerite avait nommés, et, résumant les impressions et les sentiments de l'heure qu'il venait de passer avec elle, il murmura :

—Quelle adorable jeune fille !

Puis, repoussant la douce rêverie à laquelle il se sentait succomber, il sortit, annonçant qu'il ne rentrerait pas pour dîner, et montant en voiture, il se fit conduire au Palais de justice.

XI

M. d'Humbart, après avoir passé la nuit au dépôt de la préfecture de police, avait été transféré le matin même à la prison cellulaire de Mazas.

Il était très calme. Bien qu'on ne l'eût pas recommandé d'une manière particulière, il était le point de mire de bien des curiosités. Ce n'est pas tous les jours, en effet, qu'un homme du monde est écroué sous la prévention d'un crime de nature à entraîner la peine de mort.

En effet, à deux heures de l'après-midi, il fut extrait de sa cellule et conduit au Palais de justice.

Autant que faire se peut, MM. les juges d'instruction expédient rapidement les affaires. C'est une mesure d'humanité qui est de plus en plus observée.

Son interrogatoire, bien que conduit avec une logique serrée, eut le caractère d'une conversation. Le juge, qui connaissait déjà toutes les données de l'affaire, provoqua les explications détaillées de M. d'Humbart, se bornant à prendre quelques notes particulières, pendant que son greffier relevait textuellement les demandes et les réponses.

M. d'Humbart avait insinué à différentes reprises que la justice avait été guidée par une dénonciation relative à la fausse barbe. Le juge avait éludé la question.

La vérité est que le magistrat présent au club lors de la fatale discussion, le même à qui était parvenue une lettre le lendemain de l'assassinat de Mme d'Humbart, avait reçu deux jours après, par la poste cette fois, mais dans le même style télégraphique, un billet ainsi conçu.

" Affaire d'Humbart. Fausse barbe rousse dans une malle.—Soupente, cabinet de madame."

Une visite domiciliaire ayant été immédiatement ordonnée et la révélation ayant été reconnue exacte, M. d'Humbart avait été arrêté.

L'affaire en était là.

Si M. d'Humbart avait été interrogé aussi rapidement, c'est qu'il fallait déterminer les points principaux. La justice se réservait, bien entendu, de reprendre minutieusement chaque fait et de le soumettre à un contrôle sévère. L'origine des deux lettres anonymes ferait l'objet d'une investigation spéciale.

Pour le moment, la justice croyait tenir le vrai coupable, et, conformément aux précédents, le secret absolu fut conservé à son égard.